

ETIQUETAGE NUTRITIONNEL SIMPLIFIE L'ANIA ATTEND LA PRESENTATION OFFICIELLE DES RESULTATS ET MAINTIENT SON ENGAGEMENT DANS LA CONCERTATION

Paris, le
15/03/2017

Suite aux récentes déclarations de la ministre de la santé sur l'étiquetage nutritionnel simplifié, l'ANIA maintient son engagement dans la concertation et attend la présentation officielle des résultats de l'expérimentation en conditions réelles prévue dans les prochains jours par respect pour l'ensemble des parties prenantes impliquées.

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a acté le principe d'une information nutritionnelle simplifiée permettant de faciliter le choix du consommateur au regard de l'apport en énergie et en nutriments à son régime alimentaire.

L'ANIA rappelle que les entreprises agroalimentaires ont toujours été favorables à améliorer l'information nutritionnelle des produits. De nombreuses initiatives volontaires l'illustrent. Dans ce cadre, l'ANIA participe à la concertation engagée par les pouvoirs publics.

Pour rappel, les opérateurs économiques (dont l'ANIA) et les associations de consommateurs, les pouvoirs publics ont lancé en septembre une expérimentation inédite en conditions réelles de quatre dispositifs d'information nutritionnelle simplifiée. Dans ce cadre, les résultats de l'expérimentation seront officiellement présentés et débattus lors des comités de pilotage et de concertation prévus dans les prochains jours.

Dans le même temps, les pouvoirs publics ont sollicité l'ANSES afin d'évaluer la pertinence nutritionnelle et scientifique de cinq systèmes, dont les quatre expérimentés. L'Avis de l'ANSES relatif à l'analyse de la pertinence en matière de nutrition de systèmes d'information nutritionnelle destinés au consommateur a été rendu public le 15 février. L'Anses avait conclu que « *la pertinence nutritionnelle des systèmes d'information nutritionnelle examinés dans une perspective de santé publique n'est pas démontrée. [...] L'Anses n'exclut pas que la mise en place de tels systèmes d'informations nutritionnels puisse conduire à des comportements de consommation aux effets contradictoires* ».

L'ANIA, avec ses adhérents, analysera avec beaucoup d'attention l'ensemble des éléments issus de la concertation pour mieux comprendre les attentes des consommateurs, les leviers et les limites de chaque système afin que le dispositif volontaire retenu soit pérenne et puisse rencontrer l'adhésion la plus large des fabricants. L'ANIA restera vigilante sur la conformité du dispositif choisi avec le cadre réglementaire européen. L'ANIA demandera à cet égard à la France de porter sa recommandation au niveau communautaire afin de valoriser les réflexions et les travaux issus de la concertation et de l'expérimentation et de garantir l'unité nécessaire du marché intérieur au service des consommateurs européens.

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 19 fédérations nationales sectorielles et 20 associations régionales, représentatives des 16 218 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 170 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 440 926 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation. www.ania.net

Fierté, Responsabilité, Ambition